

Chapitre 33

Huiles essentielles et résinoïdes; produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques

Huile essentielle de lavande (*Lavandula angustifolia*)

conditionnée pour la vente au détail. Utilisations: par voie orale (action sédatrice, carminative, digestive), par application topique (antiseptique, massage) ou par inhalation en diluant quelques gouttes dans de l'eau.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.23.2019.3



Mots-clés: huile de lavande / vente au détail / voie orale / massage / inhalation / antiseptique / sédatif

3301.2900

Arômes

de fruits, en poudre, consistant en huiles essentielles, atomisées (huiles d'oranges, de citrons, etc.), sur support d'hydrates de carbone. 528.1378.1987.2

Mots-clés: arôme de fruit / huile essentielle

3302.1000

Essence

d'oranges, constituée par une solution aqueuse alcoolique de substances aromatiques provenant de jus d'oranges et extraites sous vide, pour l'aromatisation d'une boisson de jus d'oranges (+ droit de monopole). 528.1379.1987.2

Mots-clés: essence d'oranges / substance aromatique / agent aromatisant / arôme / pour l'aromatisation de boissons

3302.1000

Préparation

composée de substances odoriférantes (environ 2 %), de concentré d'agrumes (46 %), d'acide citrique (acidulant) (19 %), d'acide ascorbique (antioxydant) (1 %), d'autres additifs alimentaires (gomme de caroube (stabilisateur), benzoate de sodium (conservateur) et bêta-carotène (colorant)) (moins de 1 %) et d'eau, utilisée dans la fabrication de boissons non alcooliques. La préparation contient toutes les substances odoriférantes nécessaires pour obtenir le produit final, à savoir une boisson non alcoolique à l'orange.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 2 du Chapitre 33 et seconde partie du libellé du n° 33.02) et 6. 304.3.2004.2

Mots-clés: substance odoriférante / pour la préparation de boissons

3302.1000

Préparation à base de substances odoriférantes en solution alcoolique

composée d'alcool éthylique d'un titre alcoométrique volumique de 96,1 % (99,47 % en poids), de substances odoriférantes (0,5 % en poids), de phtalate de diéthyle (dénaturant et fixateur des substances odoriférantes) (0,02 % en poids) et de vert brillant (Vert S, E-142) (colorant, antiseptique et désinfectant) (0,003 % en poids).

Les substances odoriférantes sont principalement du limonène (environ 80 % en poids), du citral, du linalol et du géraniol extraits d'huiles essentielles. Le produit est utilisé comme matière de base pour la fabrication de parfums, d'eau de Cologne, etc.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 2 du Chapitre 33) et 6. 304.31.2016.2

Mots-clés: alcool éthylique / phtalate de diéthyle / limonène / citral / linalol / géraniol / parfum

3302.9000

Préparation consistant en une substance rose

d'apparence grasse, composée de divers ingrédients et destinée, avec ou sans addition de parfum, à être moulée sous forme de bâton de rouge à lèvres. 615.115.1995.2

Mots-clés: pour la fabrication de rouge à lèvres / avec colorant

3304.1000

Eau minérale

naturelle placée dans des bombes sous pression de gaz naturels et de gaz neutres en vue de son utilisation pour l'entretien et les soins de la peau (pulvérisation, hydromassages, etc.). 615.116.1995.2

Mots-clés: eau naturelle en spray / eau sous pression de gaz / bombe aérosol contenant de l'eau / pour les soins de la peau

3304.9900

Serviettes à démaquiller

en papier, ouate, feutre ou non-tissé, imprégnées, enduites ou recouvertes de solution démaquillante.

Voir aussi la décision "lingettes nettoyantes", n° 3401.1100.

3128.127.2007.2

Mots-clés: lingette / avec solution démaquillante

3304.9900

Vaseline pure présentée pour la vente au détail

(en petits flacons ou boîtes); les indications portées sur l'étiquette mentionnent qu'elle guérit les gerçures (peau et lèvres), apaise les brûlures et blessures superficielles, aide à prévenir l'érythème fessier, enfin est utilisée comme démaquillant pour les yeux. 615.36.1994.2

Mots-clés: -

3304.9900

Produit pour le bain destiné à être utilisé comme shampooing, gel douche et bain moussant

contenant: eau, agents de surface organiques, chlorure de sodium, propylène glycol, glycérine, extraits de plantes, acide citrique, parfum, citronellol et excipients.

Le produit est conditionné en flacons de 300 ml pour la vente au détail.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 1 c) du Chapitre 34) et 6. 710108.12.2021.9

Mots-clés: lavage / peau / cheveux / additif pour le bain / combinaison / produit combiné / agent de surface / vente au détail

3305.1000

Shampooing

contenant 1,10 % de dépalétrine (principe actif), 4,40 % de butoxyde de pipéronyl (synergique du principe actif), des agents tensioactifs anioniques, non ioniques et amphotères, du benzoate de sodium (conservateur), de l'acide citrique et de l'eau. Ce produit est conditionné pour la vente au détail dans des flacons en matière plastique de 125 ml, eux-mêmes emballés dans une boîte en carton. Il est indiqué, sur le flacon et sur la boîte que ce produit est un "shampooing pour le traitement des poux et des lentes du cuir chevelu" et est utilisé de la même manière que n'importe quel autre shampooing.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 1, Note 1 e) du Chapitre 30 et Note 3 du Chapitre 33. 304.13.2000.2

Mots-clés: shampooing contre les poux et les lentes / dépalétrine / butoxyde de pipéronyl

3305.1000

Shampooing

contenant 2 % de kétoconazole (agent de synthèse antimycotique à large spectre), du lauryléthersulfate de soude, du monolauryléthersulfosuccinate disodique, du diéthanolamide d'acide gras de coco, du laurdimonium collagène animal hydrolysé, du méthylglucosediolate macrogol 120, du parfum, de l'imidurée, de l'acide chlorhydrique, de l'érythrosine et de l'eau purifiée. Ce produit peut être conditionné sous différentes formes:

- 1) en boîtes de 6 sachets de 6 ml chacun,
- 2) en boîtes de 12 sachets de 6 ml chacun ou
- 3) en flacons en matière plastique de 60 ou de 100 ml.

Ce produit est indiqué pour le traitement et la prophylaxie des affections dues aux levures du type *Pityrosporum*, comme le pityriasis versicolor (local), les dermatites séborrhéiques et le pityriasis capitis (pellicules).

Suivant l'affection considérée, les applications peuvent varier ainsi que la durée du traitement. Ce produit est à appliquer sur le cuir chevelu et est utilisé de la même manière que n'importe quel autre shampooing.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 1, Note 1 e) du Chapitre 30 et Note 3 du Chapitre 33. 304.14.2000.2

Mots-clés: traitement du pityriasis versicolor / traitement des dermatites séborrhéiques / traitement du pityriasis capitis / traitement du Pityrosporum

3305.1000

Shampoings médicamenteux

présentés sous forme de liquide visqueux ou de pâte, contenant 2,5 % en poids de disulfure de sélénium dans une suspension détergente, même parfumés, destinés au traitement de la séborrhée et des pellicules. 615.117.1995.2

Mots-clés: traitement de la séborrhée / traitement des pellicules / avec disulfure sélénium

3305.1000

Shampooing sous forme de gel pour le lavage de la peau et des cheveux

contenant: eau, agents de surface organiques, glycérine, extrait de plante, sulfate de magnésium, gluconate de zinc, butylène glycol, chlorure de sodium, acide citrique, alcool, parfum, substances aromatiques et excipients.

Le produit est conditionné en flacons de 250 ml pour la vente au détail.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 1 c) du Chapitre 34) et 6. 710108.12.2021.6

Mots-clés: combinaison / produit combiné / agent de surface / vente au détail

3305.1000

Shampooing sous forme de gel pour le lavage de la peau et des cheveux des bébés

contenant: eau, agents de surface organiques, chlorure de sodium, parfum, acide citrique, butylène glycol, extraits de plantes et excipients.

Le produit est conditionné en flacons de 500 ml pour la vente au détail.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 1 c) du Chapitre 34) et 6. 710108.12.2021.3

Mots-clés: combinaison / produit combiné / agent de surface / vente au détail

3305.1000

Préparation

présentée sous forme de pâte contenant 2,2 % d'ions de fluorure libres (provenant du fluorure de sodium), 0,1 M de phosphate, de la kaolinite recristallisée, un aromatisant et un excipient, destinée à être appliquée par un dentiste seulement, pour le traitement prophylactique des caries ainsi que pour le nettoyage et le polissage des dents.

Voir aussi la décision "Préparation", n° 3306.1000.

615.118.1995.2

Mots-clés: préparation pour dentiste / avec ions de fluorure / avec kaolinite / prévention des caries / polissage des dents / polisseur dentaire

3306.1000

Préparation

présentée sous forme de pâte contenant 1,15 g d'essences végétales, 55 g de silice (SiO₂), 0,25 g de thymol, jusqu'à 100 g d'excipient, généralement destinée à être appliquée par un dentiste pour le détartrage des dents et pour le polissage final des obturations.

Voir aussi la décision "Préparation", n° 3306.1000.

615.119.1995.2

Mots-clés: polisseur dentaire / préparation pour dentiste / pour le détartrage des dents / pour le polissage des dents / avec silice (SiO₂)

3306.1000

Préparation anti-plaque

sous forme liquide destinée à supprimer la plaque dentaire et à donner de l'éclat aux dents. Cette préparation est destinée au rinçage de la bouche préalablement au brossage des dents avec une brosse à dents et un dentifrice. 615.50.1993.2

Mots-clés: pour supprimer la plaque dentaire / bain de bouche

3306.9000

Solution antiseptique

contenant notamment de l'acide borique, du thymol, de l'eucalyptol et de l'acide benzoïque, destiné à l'hygiène buccale ou dentaire, à prévenir la mauvaise haleine et la formation de la plaque dentaire, mais ne possédant qu'à titre accessoire des propriétés thérapeutiques ou prophylactiques. 615.41.1991.2

Mots-clés: pour l'hygiène buccale / contre la mauvaise haleine / contre la plaque dentaire / avec acide borique

3306.9000

Bloc désodorisant

à suspendre dans les cuvettes de WC; liquides ou tablettes en récipients de matière plastique de forme adaptée, avec propriétés de nettoyage ou de prévention des dépôts de saleté ou de calcaire, portant des allégations publicitaires telles que "désodorise, parfume, supprime les mauvaises odeurs, répand une odeur fraîche et agréable, améliore l'air, etc.". 3128.86.2016.5

Mots-clés: désodorisant / détergent / substance odorante / désodorisant pour locaux / anticalcaire

3307.4900

Solution physiologique d'eau de mer

stérilisée et microdiffusée, naturellement riche en sels minéraux et en oligo-éléments marins. C'est une solution isotonique constituée par 31,82 % d'eau de mer sans conservateurs et par un gaz propulseur inerte (azote), conditionnée dans un pulvérisateur de 100 ml en métal surmonté d'un embout, lui-même conditionné dans un emballage en carton. Le produit est recommandé pour les bébés, enfants ou adultes pour le lavage quotidien des cavités nasales, l'irrigation des fosses nasales sèches ou comme complément des traitements contre les affections oto-rhino-laryngologiques.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.5.2008.2

Mots-clés: solution isotonique en spray / pour le lavage des cavités nasales / pour l'irrigation des fosses nasales / contre les affections oto-rhino-laryngologiques

3307.9000

Solution stérile de chlorure de sodium (à 0,9 %)

sans addition de conservateurs. Ce produit est recommandé pour les bébés, enfants ou adultes en instillations nasales ou oculaires ou pour le lavage des cavités nasales et des yeux ainsi que pour la préparation de bains d'yeux. Il est présenté en boîtes contenant douze ampoules en matière plastique (de 5 ml chacune).

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.4.2008.2

Mots-clés: eau saline à instiller / pour le lavage des yeux / pour le lavage des cavités nasales / pour la préparation de bains d'yeux

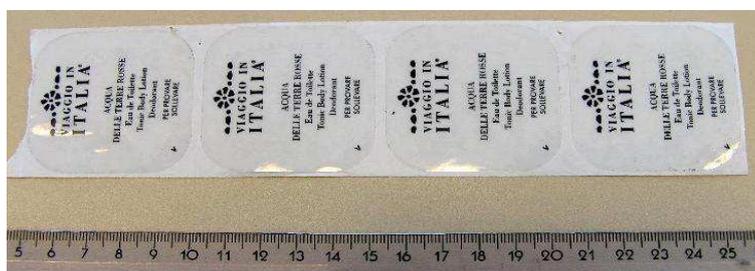
3307.9000

Testeur d'huiles essentielles parfumées

composé de deux feuilles transparentes de film de polyester collées l'une à l'autre. Une face de la feuille inférieure est auto-adhésive et doublée d'une feuille de papier servant de support. Le produit contient des huiles essentielles parfumées entre les deux feuilles de film, lesquelles peuvent être séparées et recollées l'une à l'autre, jusqu'à 25 fois, pour laisser s'échapper des échantillons de parfum. Les huiles essentielles ne sont pas des parfums et imitent seulement l'odeur des parfums qui font l'objet de la publicité.

Le produit peut comporter des mentions publicitaires ainsi que des précisions sur son utilisation, lesquelles sont imprimées sur sa surface (par exemple, Eau de Toilette, Lotion corporelle tonifiante, Déodorant). Il a pour fonction d'être fixé sur une page ou une carte d'un magazine en tant qu'élément d'une publicité.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 2 de la Section VI et Note 4 du Chapitre 33) et 6. 304.12.2010.2



Mots-clés: échantillons publicitaires imitant l'odeur de parfums

3307.9000